



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 10
04 Décembre 2019

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Ménard, Daniel Leparoux
Assiste : Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 09 du 26 Novembre sans réserve

2. Matchs non joués le 30 Novembre 2019

La Commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Départementale Sportive du 03.12.2019 et fixe les rencontres suivantes à jouer aux premières dates libres prévues au calendrier général.

U17 D1A : Donges FC 1 / Guérande la Madeleine 2
U18 D1C : Vieillevigne La Planche 1 / GJ St-Julien Divatte 1
U18 D2C : St-Fiacre Côteaux Vignoble 1 / Pönt St-Martin FCGL 1
U15 D4B : Plessé Dresny ES 1 / Héric FC 1
U15 D4B : Donges FC 1 / Savenay Malville Prinquiau FC 2
U15 D5H : St-Herblain Preux AS 2 / Nantes la Mellinet 3

La Commission reporte également la rencontre suivante suite à la participation de l'équipe U18 du club de Vieillevigne La Planche à la Coupe Gambardella :

- U18 D1C : St-Herblain UF 1 / Vieillevigne La Planche

3. Matchs reportés

La Commission fixe l'ensemble des rencontres de championnat et Coupe aux premières dates libres prévues au calendrier général.

Le Président,
Mickaël Herriau

La secrétaire,
Isabelle Loreau